

Mer de La Manche

Courseulles-sur-Mer

Bernières-sur-Mer

PRÉFET DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX BESSIN

## DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE

Feuille 4 (Graye-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer)  
Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement)

7.6	Zones réglementées sans cote de référence :
6.8	Elles correspondent à :
6.6	- des zones situées au-dessus de la cote de référence (zone jaune du plan de zonage)
6.4	- des zones situées sous le niveau marin ou référence (ZNM) mais hors afaa (zone verte du plan de zonage)
6.2	- des zones exposées à un aléa d'érosion côtière
6	Zones non soumises à l'aléa
5.8	Surface en eau
5.6	Bande de précaution (scénario de référence)
5.4	Bande de précaution (à échéance 100 ans)
5.2	Chocs mécaniques (scénario de référence)
5	Chocs mécaniques (à échéance 100 ans)
4.8	Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire
4.6	
4.4	
4.2	

